



Parc national
des Cévennes



LA PROTECTION
DES

RAPACES

DANS

LE PARC NATIONAL

DES CEVENNES

Cahier technique à destination des communes.





Chouette de Tengmalm

• TABLE DES MATIÈRES •

L'ESSENTIEL SUR LA BIOLOGIE ET L'ÉCOLOGIE DES RAPACES	4
LA CONSERVATION DES RAPACES ET DE LEURS HABITATS	6
PÉRIMÈTRES DE QUIÉTUDE POUR LES RAPACES	10
L'AIGLE ROYAL	11
LA CHOUETTE DE TENGMALM	13
LE CIRCAÈTE JEAN-LE-BLANC	15
LE HIBOU GRAND DUC	17
LE FAUCON PÈLERIN	19
LE VAUTOUR FAUVE	21
LE VAUTOUR MOINE	23
LE VAUTOUR PERCNOPTÈRE	25
L'ESSENTIEL À RETENIR	27
OÙ TROUVER L'INFORMATION	27
POUR EN SAVOIR PLUS	27
QUE FAIRE EN CAS DE DÉCOUVERTE D'UN RAPACE MORT OU BLESSÉ ?	27

Aigles, vautours, buses, éperviers, milans, faucons, hiboux, chouettes..., les rapaces constituent aujourd'hui l'un des joyaux de la biodiversité du Parc national des Cévennes.

Nombreux sont les ornithologues, amateurs ou professionnels, qui arpentent nos sentiers pour observer leurs vols majestueux, leurs chasses fulgurantes...

Peu d'espaces naturels ont réussi à maintenir une telle diversité et de telles populations de ces espèces patrimoniales. Le Parc national des Cévennes a même, pour certaines espèces rares comme le vautour moine, une grande responsabilité de conservation à l'échelle française ou européenne.

Prédateurs ou charognards, ces oiseaux, diurnes ou nocturnes, contribuent à un équilibre plus global : régulation des populations de rongeurs, de reptiles... Ils sont révélateurs d'une nature saine.

« S'ils vivent et prospèrent, c'est que tout est dans l'ordre des choses. », disait d'eux Paul Géroudet, éminent ornithologue, en 1965.

Vénérés ou redoutés, ils n'ont jamais laissé indifférentes les sociétés et cultures du monde entier. Ils ont longtemps fait l'objet d'un commerce important et constitué un produit vivant de grande valeur.

En France, même si l'extinction de certaines espèces a pu être évitée, ils ont aujourd'hui de plus en plus de mal à trouver une place au sein de notre société moderne et de nombreuses espèces restent menacées. Leurs espaces de vie se réduisent comme peau de chagrin, la cohabitation avec l'homme est parfois conflictuelle, la présence dans la chaîne alimentaire de nombreuses substances chimiques leur est particulièrement néfaste.

En élaborant la charte du Parc national des Cévennes, les acteurs du territoire ont inscrit, dans l'objectif de protection 2.2, la volonté de préserver ce trésor écologique et de le faire partager à l'ensemble des acteurs présents sur ce territoire.

L'esprit de la charte, c'est de partager une même vision du territoire, de ses enjeux. C'est mieux connaître nos patrimoines et agir ensemble pour les préserver.

Dans cet esprit de confiance et de transparence, l'établissement ouvre à tous les élus des communes du Parc national des Cévennes ses données sur les rapaces les plus rares et les plus vulnérables présents sur le territoire. Ce cahier technique vous permettra de mieux connaître ces espèces, les menaces qui pèsent sur elles et les actions opportunes pour les préserver. Bonne lecture,

Laurence DAYET
Directrice par intérim

L'ESSENTIEL SUR LA BIOLOGIE ET L'ÉCOLOGIE DES RAPACES

LES RAPACES DIURNES

Ce sont les rapaces qui exercent leur cycle d'activité dans la journée.

En France, tous les rapaces diurnes font partie des **Falconiformes**, ordre qui regroupe deux familles distinctes :

- les **Accipitridés** (aigles, vautours, buses, busards...),
- les **Falconidés** (tous les faucons).

Ils se caractérisent par :

- la position latérale ou semi faciale de leurs yeux,
- un bec généralement fort et crochu pour tuer et dépecer leur proie,
- des serres puissantes pour saisir et maintenir des proies vivantes, sauf pour les vautours.

25 espèces nichent en France. Le Parc national des Cévennes, grâce à la diversité de ses milieux, en héberge régulièrement 17. Il est toutefois possible d'y observer 28 espèces au cours des migrations.



Faucon pèlerin

Le terme « rapace » regroupe un ensemble d'espèces d'oiseaux carnivores (prédateurs ou charognards) au bec tranchant et crochu et possédant des serres.

Au sommet des pyramides alimentaires, ils sont dépendants de milieux riches en espèces et jouent un rôle important dans le bon fonctionnement des écosystèmes. Ils sont donc reconnus comme d'excellents indicateurs biologiques, à la fois de biodiversité locale et de qualité des milieux.

Les rapaces sont généralement des espèces « longévives » : la dynamique de l'espèce est essentiellement dépendante de la survie des oiseaux adultes et de leur capacité à se maintenir d'année en année sur les sites de reproduction pour mener à terme leur nichée annuelle.

Comme pour d'autres groupes d'oiseaux, la compétition entre espèces est limitée : chaque espèce adopte une stratégie pour la recherche et le choix de ses proies ou encore pour la sélection de son habitat de nidification.



Chouette de Tengmalm

LES RAPACES NOCTURNES

Ce sont les rapaces qui s'activent la nuit. À noter que la chouette chevêche, espèce nocturne, peut s'observer de jour durant la période d'élevage des jeunes.

En France, tous les rapaces nocturnes font partie des **Strigiformes** ordre qui regroupe deux familles distinctes :

- les **Tytonidés** (chouette effraie, seule espèce française)
- les **Strigidés** (hiboux et toutes les autres chouettes)

Ils se caractérisent par :

- des yeux en position faciale, entourés d'un disque de plumes leur permettant de mieux localiser les sons comme le ferait une parabole,
- un bec fort et crochu,
- des serres puissantes et acérées,
- un vol silencieux.

Les hiboux présentent deux aigrettes plus ou moins marquées qui ne servent en rien à l'audition mais participent à l'expression de leur humeur.

9 espèces nichent en France. Le Parc national des Cévennes en héberge 7.

Les régimes alimentaires sont différents selon les espèces : carnivore, insectivore, piscivore...

Certains rapaces, comme la buse variable, l'aigle royal ou le hibou grand-duc, mangent un grand nombre d'espèces variées.

D'autres sont spécialisés, comme le circaète Jean-le-Blanc sur les reptiles, la bondrée apivore ou le hibou petit-duc sur les insectes, le balbuzard pêcheur sur les poissons.

D'autres n'ont pas d'instinct de prédation et consomment des proies mortes, comme les vautours.

Pour la nidification, chaque espèce choisit un habitat qui lui est propre : milieu ouvert, forestier, rupestre (falaises, escarpements rocheux...).

Elle peut être soit très territoriale (aigle royal, circaète Jean-le-Blanc, buse variable...), soit nicher en colonies plus ou moins importantes (vautour fauve, busard cendré, milan noir...). Certains rapaces nichent au sol (busards, hibou grand-duc plus rarement). La plupart construisent des aires, d'autres pas (faucons, chouettes et hiboux).

Cette grande richesse de comportements nécessite localement une grande diversité de milieux que nous devons préserver et être en mesure de partager avec les rapaces.

LA CONSERVATION DES RAPACES ET DE LEURS HABITATS

Les recherches historiques montrent que les déséquilibres ayant entraîné nombre d'espèces de rapaces au bord de l'extinction sont relativement récents. Les populations de rapaces en France étaient auparavant beaucoup plus abondantes qu'aujourd'hui.

Au Moyen Âge, la préservation de la faune sauvage était encadrée par des lois strictes, limitant l'exercice de la chasse au seul profit des seigneurs. Par ailleurs, la fauconnerie, chasse au moyen d'oiseaux de proie, a longtemps permis à certaines espèces, en particulier les faucons, de gagner leurs lettres de noblesse et d'avoir une valeur plus importante vivantes que mortes.



Faucon pèlerin

UNE QUASI-EXTINCTION, APRÈS 150 ANS DE DÉCLIN

Au XIX^e siècle, l'industrialisation de la France et la très forte régression de l'habitat forestier entament le déclin des rapaces. Les destructions directes viennent amplifier ce phénomène. On assiste à une vraie persécution. Pendant près d'un siècle, les populations rurales et les riches notables, dans leurs chasses privées, se sont évertués, sans distinction d'espèces, à éliminer systématiquement les rapaces par l'emploi du poison, du piégeage, du « dénichage » et des armes à feu.

Après la Seconde Guerre mondiale, une intensification de l'agriculture dérape vers un usage abusif des insecticides organochlorés (tel le DDT). Ces derniers contaminent l'ensemble des chaînes alimentaires. Bien avant que la dangerosité de ces produits ne soit démontrée pour l'homme, les scientifiques avaient clairement dénoncé leur responsabilité sur la mortalité des rapaces. Enfin, l'application de règles strictes sur l'équarrissage contribue indirectement à ce déclin qui trouve son apogée à la fin des années soixante.

Un nouveau statut pour un retour encore fragile

En 1972, les rapaces sont mis sous protection légale et en 1976, la loi sur la protection de la nature confirme **le statut d'espèces protégées** sur le territoire national.

Depuis, le Code de l'Environnement (article L.411) a précisé et renforcé cette protection en rajoutant l'interdiction du dérangement intentionnel, la dégradation et l'atteinte à l'habitat d'une espèce protégée.

Aujourd'hui, l'usage des pesticides a évolué vers de meilleures pratiques mais encore de nos jours l'utilisation de produits de synthèse (Diclofénac, Bromadiolone...) impacte durement des groupes de rapaces. Les intoxications au plomb sont également actuellement une menace pour de nombreuses espèces.

LE SUIVI DES POPULATIONS DE RAPACES

> EN FRANCE

34 espèces nicheuses de rapaces sont répertoriées en France.

Des inventaires ont permis de recenser ces espèces, d'estimer leurs effectifs et d'identifier celles qui, malgré les mesures de protection, sont malheureusement toujours en situation critique :

- les atlas nationaux (1970-75 et 1985-89) ou régionaux des oiseaux nicheurs,
- l'enquête FIR/UNAO 1979-1982 sur les rapaces nicheurs diurnes et non rupestres,
- l'enquête Rapaces 2000-2002 sur les rapaces nicheurs diurnes, avec une standardisation du protocole, qui a fait l'objet d'un ouvrage (Thiollay & Bretagnolle 2004) proposant une monographie sur les 24 espèces inventoriées (évolution des effectifs, nature des menaces et mesures de conservation souhaitées), outil de référence pour la protection des rapaces. Depuis, une 25^e espèce est venue compléter cette liste : l'aigle pomarin,
- l'enquête Rapaces nocturnes 2015-2017 en cours.

La veille sur les espèces est assurée par divers programmes nationaux ou individuels. Ces programmes doivent permettre de comprendre l'évolution des populations et d'apporter en temps réel les renseignements qui permettront une protection efficace des espèces prioritaires.

Le travail en commun sur la veille écologique est essentiellement coordonné en France par la LPO sous l'égide d'instances scientifiques (MNHN, CNRS, universités...) et du ministère de l'Écologie.

> DANS LE PARC NATIONAL DES CÉVENNES

La présence de **24 espèces nicheuses dans le Parc national des Cévennes**, dont certaines en situation critique au niveau national, donne à notre territoire une responsabilité toute particulière pour la conservation de ces espèces.

C'est donc tout naturellement que la stratégie scientifique 2014-2029 de l'établissement public du Parc national des Cévennes a inscrit les rapaces dans les priorités des équipes dédiées à la connaissance. 11 espèces de rapaces font ainsi l'objet d'un suivi particulier visant à :

- connaître leur effectif,
- suivre leur reproduction (pour tous ou partie des couples),
- **assurer la protection des sites de nidification en période de reproduction pour 8 espèces,**
- renforcer la population nationale par le biais de la réintroduction pour 1 espèce.

Par ailleurs, un travail avec les différents partenaires est mis en œuvre, par la concertation, pour assurer la protection structurelle des habitats des espèces les plus sensibles, conformément à l'article L. 411 du Code de l'Environnement.

LES MESURES DE PROTECTION DES RAPACES

La **période la plus sensible** chez les rapaces reste la **période de reproduction**. Au cours de cet événement, tout dérangement des adultes peut conduire à l'abandon des jeunes par les parents, qu'ils soient encore dans leur œuf ou déjà au stade de poussin.

Forte de son expérience de 40 ans de protection des rapaces, l'équipe de l'établissement public du Parc national des Cévennes a élaboré un outil de gestion conservatoire : **le périmètre de quiétude**.

Le périmètre de quiétude est un outil cartographique, établi lors de l'installation d'un couple de rapaces.

Le périmètre de quiétude n'est pas un outil réglementaire au sens propre. Il a pour objectif d'engager un dialogue et une réflexion avec différents acteurs du territoire, autour de :

- la présence d'un couple d'oiseaux,
- les sources de dérangement qui pourraient nuire à la reproduction de ces espèces protégées,
- les précautions à prendre afin de protéger ces espèces sensibles.

Il matérialise ainsi une zone de tranquillité autour des sites de reproduction occupés par les rapaces, pour lesquels des modalités de gestion sont étudiées spécifiquement dans l'espace et dans le temps.

Cet outil a fait ses preuves. Il est désormais partagé avec les acteurs locaux : ONF, gestionnaires de forêts privées, organisateurs de manifestations sportives..., et a été repris par de nombreuses autres structures en France comme le Centre Ornithologique du Gard (COGARD), parcs nationaux...

Au-delà de la nécessité de préserver cette période sensible de reproduction, la destruction des individus adultes compromet également fortement la viabilité des populations. Et la conservation des habitats (utilisés pour la reproduction ou la chasse) est aussi essentielle pour le maintien des espèces.



Exemple d'un périmètre de quiétude d'un aigle



Circaète Jean-le-Blanc

Les périmètres de quiétude sont aujourd'hui appliqués pour 8 rapaces emblématiques du Parc national des Cévennes : l'aigle royal, la chouette de Tengmalm, le circaète Jean-le-Blanc, le faucon pèlerin, le hibou grand-duc, le vautour fauve, le vautour moine et le vautour percnoptère.

> DANS L'ESPACE

D'année en année, un couple de rapaces ne se reproduit pas automatiquement dans le même nid que les années antérieures, mais il n'en utilise toujours qu'un seul à la fois.

Ainsi, plusieurs périmètres de quiétude peuvent exister pour un seul couple de rapaces.

Chaque année, seul le périmètre sur lequel le couple est présent et se reproduit est considéré comme **périmètre actif**. Les activités humaines qui se déroulent à l'intérieur font alors l'objet de modalités spécifiques.

Les autres périmètres inutilisés sont dits **inactifs**, mais ils sont gardés en mémoire car on sait alors que le site est potentiellement attractif pour l'espèce. Les différentes activités humaines peuvent s'y dérouler sans modalité particulière, la vigilance porte juste sur la préservation des caractéristiques globales du site.

Sans élément sur un éventuel déplacement des oiseaux, un périmètre reste actif pendant 3 ans à partir de la dernière observation faite.

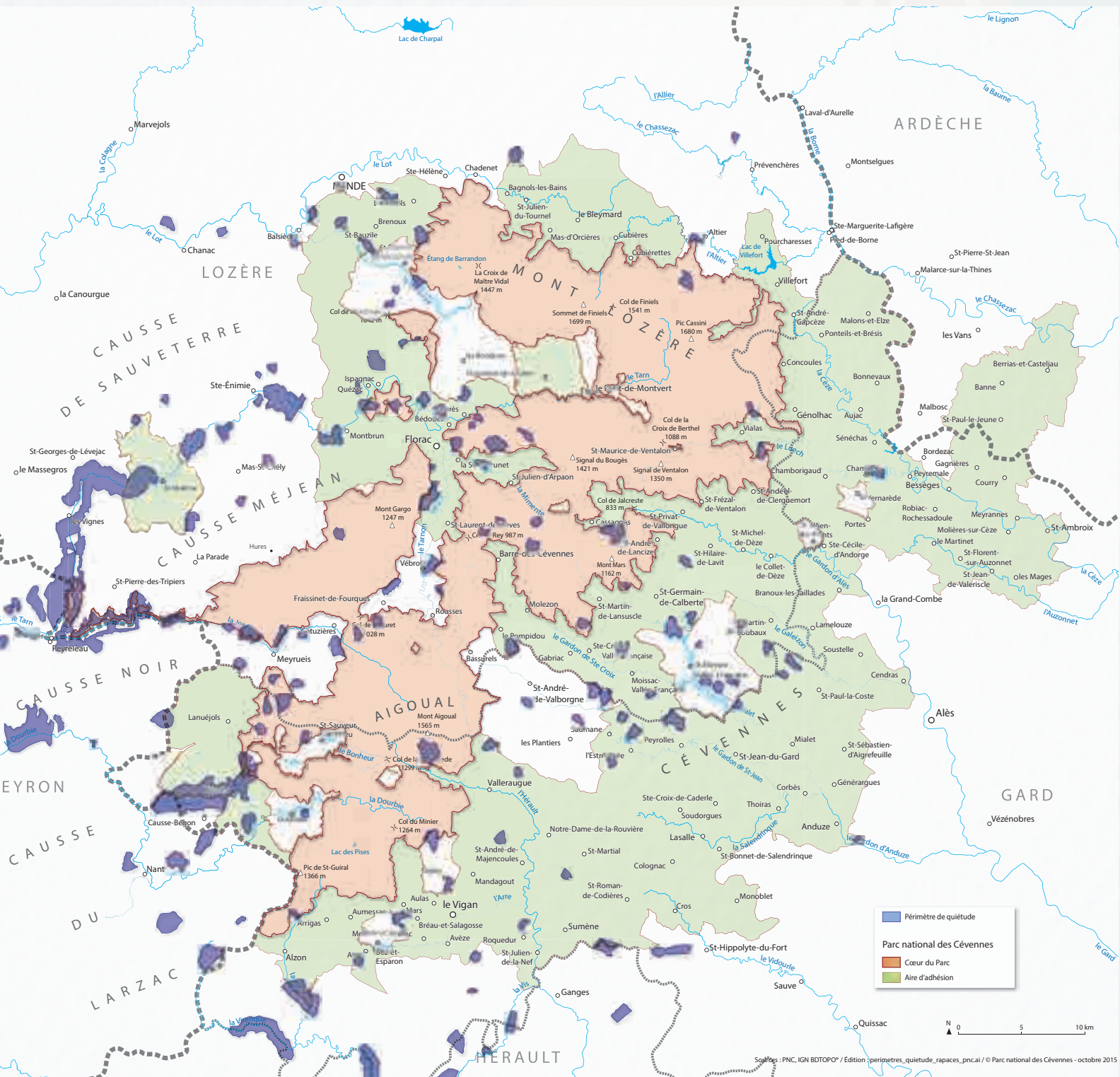
> DANS LE TEMPS

À chaque périmètre de quiétude correspond une **période de quiétude**.

Cette dernière recouvre les différents stades suivants : la parade des adultes, la ponte des œufs, la couvaison, l'éclosion, l'élevage et l'envol des jeunes.

Chaque espèce de rapaces a une écologie et une biologie différente. La période de quiétude et sa durée ne sont donc pas les mêmes pour l'ensemble des espèces présentées ci-après.

• PÉRIMÈTRES DE QUIÉTUDE POUR LES RAPACES •





L'AIGLE ROYAL



BIOLOGIE / ÉCOLOGIE

L'aigle royal recherche des versants escarpés dotés de falaises ou des peuplements forestiers avec des vieux résineux pour y installer son site de reproduction.

Pour la chasse il préférera les milieux ouverts tels que les landes, les steppes, les pâturages, les clairières et les peuplements forestiers clairs. Un vol d'approche rasant et masqué par la végétation ou le relief, lui permettra de se nourrir autant en petits passereaux, rongeurs qu'en mammifères comme les renards, lièvres ou lapins.

En France il subsiste environ 400 couples réparties en 4 populations (Alpes, Corse, Pyrénées et Sud du Massif Central). Sur le territoire du Parc, la superficie du domaine utilisé varie de 150 à 400 km² pour chacun des 12 couples présents.

CRITÈRES DE DÉTERMINATION

Envergure : 190 - 225 cm



PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE CONSERVATION



L'utilisation d'un site de reproduction par un animal signifie que ce dernier y trouve l'ensemble des composantes nécessaires à sa reproduction : une certaine tranquillité, une ambiance forestière adéquate ou une falaise à proximité de son territoire de chasse...

Ainsi, il est indispensable d'encourager seulement des modifications de l'habitat les plus douces possibles dans les périmètres de quiétude, par exemple d'éviter les coupes rases forestières.

La période de reproduction (de la parade des adultes à l'envol des jeunes) est une période hautement sensible pour l'animal. Il est demandé d'éviter toute activité dans le périmètre durant la période de quiétude définie ci-dessous.

Le dessin du périmètre n'est jamais un cercle parfait autour de l'aire de nidification du rapace. Pour l'aigle comme pour d'autres rapaces, le périmètre est un polygone de plusieurs dizaines d'hectares qui tient compte des lignes de crêtes. De même, un couple d'aigles peut posséder plusieurs aires, il est donc nécessaire d'établir un périmètre de quiétude par aire. Seule l'aire utilisée au cours de l'année aura un périmètre de quiétude actif.

L'aigle est un prédateur, fortement sensible à toutes les molécules ingérées par les espèces en-dessous de lui dans la chaîne alimentaire. Il est donc important de limiter autant que possible les traitements chimiques dans son périmètre de quiétude et sur son territoire de chasse.

Les lignes électriques constituent un danger de mort par collision. Il est nécessaire de les équiper de systèmes « anticollision ». De même, le suivi et l'entretien de ces lignes peuvent perturber l'espèce en période de reproduction.

L'aire de nidification des aigles royaux peut se trouver dans des zones utilisées pour des activités de pleine nature ; la pratique de ces activités devra prendre en compte la période de quiétude.



PÉRIODE DE QUIÉTUDE

Jan.

Fév.

Mar.

Avr.

Mai

Juin

Juil.

Août.

Sep.

Oct.

Nov.

Déc.

Période de quiétude



• LA CHOUETTE DE TENGMALM •

BIOLOGIE / ÉCOLOGIE

La chouette de Tengmalm est une petite chouette qui trouve son bonheur dans les forêts au climat froid comptant des trous de pic noir dans les hêtres ou plus rarement les sapins ou les pins.

Comme la plupart des petits rapaces nocturnes, elle se nourrit essentiellement de micromammifères, quelquefois de petits passereaux forestiers et exceptionnellement d'insectes ou d'amphibiens.

La reproduction de cette espèce est avérée en Cévennes depuis 1990. Elle est considérée comme patrimoniale et est l'objet de mesures de protection particulières. À ce jour elle est peu fréquente sur la majorité du territoire du Parc national des Cévennes (20 à 40 couples détectés par an).

CRITÈRES DE DÉTERMINATION

Envergure : 54 à 62 cm



partie ventrale brune, ventre plumes sous-caudales blanchâtres maculées de stries fauves



tête volumineuse, presque rectangulaire

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE CONSERVATION

Comme l'ensemble des rapaces, les chouettes sont sensibles autant le jour que la nuit aux différentes perturbations.

La chouette de Tengmalm utilise, en période de reproduction, principalement les loges creusées par le pic noir. L'existence de ces loges nécessite la présence d'arbres de diamètre important notamment dans les forêts matures.

Comme pour l'ensemble des rapaces nocturnes, l'inventaire des couples est facilité par les chants nuptiaux des mâles. La recherche des nids occupés par les chouettes de Tengmalm au mois de mai se réalise en contrôlant les loges découvertes autour de ces mâles chanteurs.

Autour d'un arbre accueillant une chouette de Tengmalm, un périmètre de quiétude d'un rayon de 50 m environ est établi, afin d'assurer la tranquillité du site pendant la période de reproduction.

La loge de pic noir joue un rôle essentiel dans le développement des populations de chouette de Tengmalm. C'est pourquoi une vigilance particulière est apportée à la protection des arbres à loges, notamment ceux qui sont vieillissants. Cette action est également bénéfique à d'autres espèces « cavicoles » (chauves-souris, coléoptères...).

Si elle est moins impactée par les activités diurnes qui se déroulent autour d'elle, elle est fortement sensible à la composition des habitats qu'elle occupe. Elle trouvera bénéfice dans les milieux diversifiés en profitant aussi bien des zones de forêts âgées pour sa reproduction que des espaces plus ouverts favorables à la chasse des micromammifères.

PÉRIODE DE QUIÉTUDE

Jan.

Fév.

Mar.

Avr.

Mai

Juin

Juil.

Aoû.

Sep.

Oct.

Nov.

Déc.

Période de quiétude





LE CIRCAÈTE JEAN-LE-BLANC

BIOLOGIE / ÉCOLOGIE

Trois critères sont indispensables pour que le circaète Jean-le-Blanc puisse s'installer pour se reproduire dans un lieu :

- des secteurs boisés et calmes nécessaires à l'installation de son nid,
- des terrains de chasse ouverts et riches en reptiles,
- un relief favorable aux mouvements de l'air, pour qu'il puisse y trouver des ascendances aériennes nécessaires à son vol planant.

Le circaète Jean-le-Blanc se nourrit spécialement de reptiles (couleuvres, vipères...) et plus sporadiquement de petits mammifères quand les conditions sont défavorables.

Migrateur, il est de retour sur notre territoire au début du mois de mars pour repartir entre septembre et octobre.

Dans le Parc national, 97 couples sont actuellement connus.



CRITÈRES DE DÉTERMINATION

Envergure : 162 - 178 cm



PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE CONSERVATION

Le circaète Jean-le-Blanc est une espèce dont le taux de reproduction est parmi les plus bas. Il ne pond qu'un seul œuf et les pontes de remplacement ne sont pas systématiques en cas d'échec. L'espèce, dans les Cévennes, est fortement régulée par les mauvaises conditions météorologiques et la prédation naturelle. Certaines années, la reproduction peut être quasi nulle.

Les activités humaines peuvent aggraver ces deux facteurs limitants de l'espèce, et quelques recommandations peuvent aider à ne pas rajouter un handicap à la reproduction.

Dans un rayon de 300 m minimum autour de l'aire, il est nécessaire d'assurer une période de tranquillité durant la période de nidification (entre le 1^{er} mars et la fin du mois d'août.) L'idéal est de définir le périmètre de quiétude en s'appuyant sur les crêtes et vallons entourant l'aire.

Le respect de cette période permettra d'éviter l'abandon du site par le couple en installation (mars, avril), de protéger l'œuf unique ou le poussin des prédateurs et des intempéries, de ne pas déranger la femelle (avril, mai, juin, juillet), d'assurer enfin le calme au jeune fraîchement envolé au mois d'août.

Cette période de tranquillité concerne les travaux forestiers prévus à l'intérieur du périmètre de quiétude : martelages, coupes, débroussaillage, création ou entretien des pistes, vidange des bois, tir de mine...

Les loisirs peuvent également perturber la reproduction, surtout en mars, avril, mai et juin, s'ils sont pratiqués trop près de l'aire. Les sports motorisés sont particulièrement concernés mais le survol du site et le passage de piétons peuvent parfois être plus dérangeants s'ils sont réguliers et proches de l'aire.

La création ou l'entretien des infrastructures liées à ces activités (sentiers, postes de tirs cynégétiques...) devront être précédés d'une réflexion afin de limiter au maximum la perturbation du site.

PÉRIODE DE QUIÉTUDE

Jan.

Fév.

Mar.

Avr.

Mai

Juin

Juil.

Août.

Sep.

Oct.

Nov.

Déc.

Période de quiétude





• LE HIBOU GRAND DUC •



*yeux perçants
longues oreilles*

BIOLOGIE / ÉCOLOGIE

Il niche majoritairement sur les corniches ou dans les cavités rocheuses des falaises. Extrêmement fidèle à son site de reproduction, il pourra l'utiliser pendant de nombreuses années, si aucune perturbation majeure n'intervient.

Maître de la nuit, le hibou a un régime alimentaire extrêmement varié. Il peut consommer aussi bien une grenouille qu'un lièvre de 2 kg. En général, il se nourrira de mammifères (72%) et d'oiseaux (22%), dont d'autres espèces de rapaces (buses, busards, faucons pèlerins...).

Il affectionne particulièrement les milieux ouverts et les forêts faiblement boisées, terrains de chasse adéquats pour sa grande envergure qui peut atteindre 1,80 m.

Dans le Parc national, 29 couples sont actuellement connus.

CRITÈRES DE DÉTERMINATION

Envergure : 155 à 180 cm

*faible les crochets dépassent
à peine du plumage*

*corps massif
pattes roses donc
un bon prédateur*

*pattes emplumées
jusqu'au bout
des orteils*

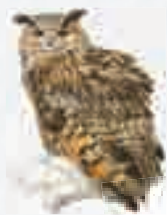


PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE CONSERVATION

Dans le Parc national des Cévennes, la plupart des nids de hibou grand-duc se situent dans des rochers en milieu forestier. La destruction directe des aires par modification de l'habitat est donc peu probable. Cependant, les oiseaux peuvent être exposés et sont très sensibles à des dérangements ou à des modifications de l'environnement immédiat du site. En effet, comme pour tous les rapaces forestiers, une modification de son habitat immédiat (par exemple par une coupe rase de la forêt) déstabilise complètement l'animal. La disparition des repères, grâce auxquels il s'oriente dans le ciel pour retrouver son nid, conduit à l'abandon du site, qu'il y ait des jeunes ou non.

Le périmètre de quiétude est un polygone d'une centaine de mètres de rayon tenant compte des lignes de crête voisines.

Le hibou grand-duc est très vulnérable (comme bien d'autres) aux lignes et aux poteaux électriques non équipés de chapeau de protection, qui entraînent des collisions et/ou des électrocutions de l'animal. Dans les périmètres de quiétude, si l'enterrement des lignes reste très difficile, il faut privilégier la mise en place de dispositifs anti-collision.



PÉRIODE DE QUIÉTUDE

Jan.

Fév.

Mar.

Avr.

Mai

Juin

Juil.

Août.

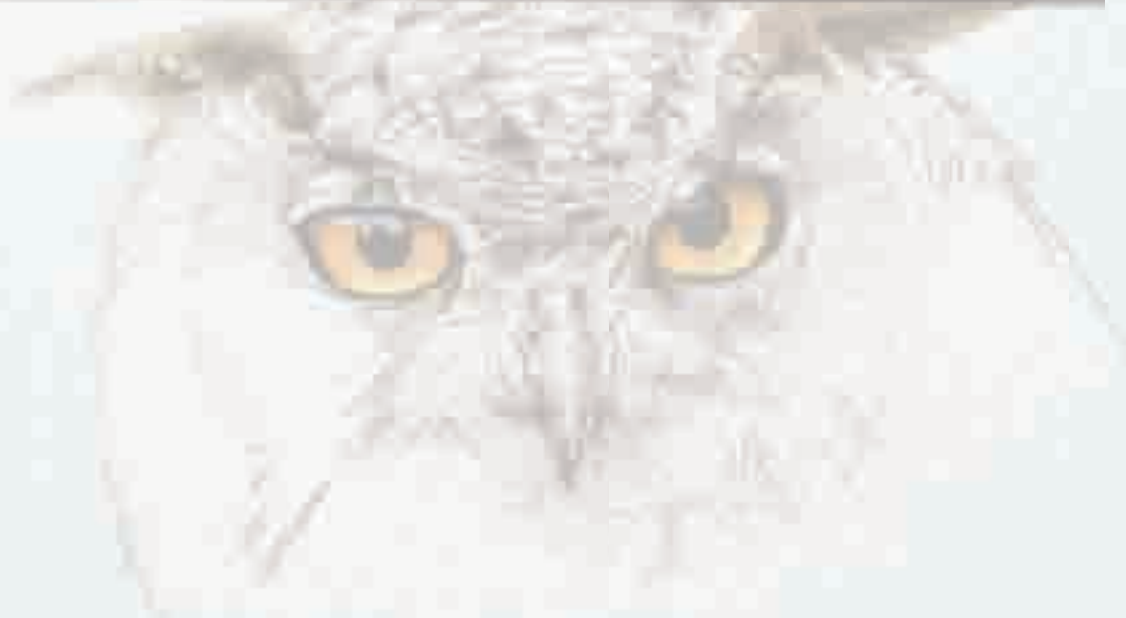
Sep.

Oct.

Nov.

Déc.

Période de quiétude





LE FAUCON PÈLERIN

BIOLOGIE / ÉCOLOGIE

Le faucon pèlerin est avant tout un animal rupestre (lié aux rochers). Sa répartition est d'ailleurs totalement liée aux massifs montagneux et aux falaises de la côte atlantique.

Le faucon pèlerin capture exclusivement des oiseaux en vol. La taille des proies peut beaucoup varier, allant d'une mésange à un pigeon ramier.

La femelle étant 1/3 plus grande que le mâle, elle capture les proies les plus grosses.

Son alimentation varie fortement selon la saison et le milieu fréquenté.

L'espace nécessaire à un couple est importante (10 à 15 km).

Dans le Parc national, 22 couples sont actuellement connus.



calotte noire
très contrastée,
larges moustaches
noires.

cercle
du bec
jaune



plumes jaunes

CRITÈRES DE DÉTERMINATION

Envergure : 89 à 113 cm



PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE CONSERVATION

Le faucon pèlerin a bien failli disparaître en France. Il a été sauvé de l'extinction par une volonté collective et colonise maintenant le milieu urbain avec autant de succès que le milieu naturel. De 200 couples survivants dans les années 1960, les effectifs sont remontés à 1 100 - 1 400 couples en 2000. Toutefois le nombre de couples n'atteint pas actuellement les effectifs du passé.

Le Parc national des Cévennes accueille une petite population d'une vingtaine de couples, le noyau le plus dynamique se situant autour des Grands Causses. La population cévenole sur schiste ayant marqué un regain à la fin des années 90, peine à maintenir sa croissance actuellement. Si les facteurs limitants pour les faucons pèlerins locaux sont sans doute majoritairement d'ordre naturel (compétition, super-prédation, faible disponibilité alimentaire...), les causes d'échec des nichées sont parfois imputables à l'homme.

Les loisirs représentent un des facteurs les plus préoccupants pour les sites de nidification. La fréquentation du milieu rocheux s'est développée au moment où la population de faucons se restaurait. La pratique de l'escalade, les aménagements de via ferrata, de sentiers de randonnée et de panoramas peuvent parfois perturber cette espèce sensible. Des précautions doivent être prises pour pouvoir partager le milieu naturel en bonne entente. L'exploitation forestière dans les milieux escarpés peut également affecter indirectement des sites de nidification.

La mesure principale est d'éviter la fréquentation des falaises accueillant des faucons pèlerins en période de reproduction et de différer toute activité entre le 1^{er} février et la fin juin. La mise en place de périmètres de quiétude aide à cette action.

PÉRIODE DE QUIÉTUDE

Jan.

Fév.

Mar.

Avr.

Mai

Juin

Juil.

Août.

Sep.

Oct.

Nov.

Déc.

Période de quiétude





• LE VAUTOUR FAUVE •

BIOLOGIE / ÉCOLOGIE

Le vautour fauve est une espèce longévine (durée de vie longue) qui niche en colonies pouvant regrouper de quelques à plusieurs centaines d'individus.

L'espèce nécessite des zones rocheuses pour établir son aire et des reliefs permettant une bonne aérologie pour pouvoir se déplacer en vol plané sur de longues distances.

Exclusivement nécrophage, il se nourrit, en groupes parfois importants, de cadavres de mammifères de taille moyenne à grande. Il est fortement tributaire du pastoralisme.

Dans le Parc national, 497 couples sont actuellement connus.

CRITÈRES DE DÉTERMINATION

Envergure : 240 - 280 cm



PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE CONSERVATION

Éteint dans les Alpes et dans les Grands Causses en 1945, le vautour fauve ne subsistait plus que dans les Pyrénées (une dizaine de couples). L'espèce a fait l'objet d'un programme de renforcement dans les Pyrénées et de réintroduction dans les Grands Causses au début des années 70.

Ce retour depuis les années 80 dans les gorges de la Jonte a permis de ramener un auxiliaire important dans les écosystèmes des milieux ouverts. Son rôle d'équarrisseur naturel est un avantage certain pour le territoire.

Les vautours fauves sont des nécrophages fortement liés au pastoralisme. Les premières mesures de conservation passent par le maintien d'un élevage permettant la mise à disposition des cadavres d'ongulés domestiques locaux. La création de placettes individuelles doit être préférée aux grands charniers.

La neutralisation des supports de câbles électriques permet d'éviter une mortalité non négligeable d'oiseaux qui se posent dessus.

Enfin, le vautour fauve est une espèce coloniale rupestre qui montre une forte croissance démographique depuis quelques années. Ces vastes colonies utilisent les milieux rocheux également très prisés par les sports et activités de pleine nature (escalade, via ferrata, parapente...) Une étroite collaboration avec les utilisateurs des falaises permettra d'organiser au mieux la protection de sites de nidification durant la longue période de sensibilité.

PÉRIODE DE QUIÉTUDE

Jan.

Fév.

Mar.

Avr.

Mai

Juin

Juil.

Août.

Sep.

Oct.

Nov.

Déc.

Période de quiétude



Aire de répartition
maximale



• LE VAUTOUR MOINE •

BIOLOGIE / ÉCOLOGIE

Le vautour moine niche quasi-exclusivement en haut d'arbres dans des forêts plus ou moins ouvertes mais surtout en pente, pour avoir un accès facile à l'aire.

Exclusivement charognard, il repère les cadavres à très haute altitude grâce à sa vue perçante ou la présence d'autres charognards sur le lieu de consommation.

Plus aucun vautour moine n'était présent en France avant un programme de réintroduction mis en place dans les années 1990. Aujourd'hui, 21 des 29 couples nationaux sont présents sur le territoire du Parc national et dans les Grands Causses. La responsabilité de conservation envers cette espèce est donc très importante.



CRITÈRES DE DÉTERMINATION

Envergure : 250 - 295 cm



PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE CONSERVATION

Abritant 70 % des vautours moines français, le Parc national des Cévennes a une très forte responsabilité de conservation envers cette espèce. La conservation d'une zone de quiétude pérenne autour de l'arbre porteur de l'aire est systématiquement prévue.

Le vautour moine est un animal qui vit en colonie lâche. Si les nids des différents couples ne sont pas collés les uns aux autres, il y a cependant une relation forte entre tous les individus d'une même colonie. Le dérangement d'un couple peut conduire à la perturbation de toute la colonie dont il dépend.

La définition du périmètre de quiétude d'un couple se fait donc au cas par cas, en prenant en considération les autres vautours moines présents à proximité.

Malgré son envergure importante (jusqu'à 2,90 m), cet oiseau reste sensible à la fréquentation de son environnement par l'homme. Sa taille imposante n'empêche pas qu'il soit des plus discret lorsqu'il rejoint son aire.

La longue période de reproduction, la fréquentation des sites de reproduction tout au long de l'année par les couples et la faible tolérance à la modification de leur habitat nécessitent une période de quiétude couvrant l'ensemble de l'année. Cela revient à mettre en protection totale les sites de reproduction utilisés par le vautour moine.



PÉRIODE DE QUIÉTUDE

Jan.

Fév.

Mar.

Avr.

Mai

Juin

Juil.

Août.

Sep.

Oct.

Nov.

Déc.

Période de quiétude



• LE VAUTOUR PERCNOPTÈRE •

BIOLOGIE / ÉCOLOGIE

Le vautour percnoptère est un oiseau migrateur transsaharien, qui vient se reproduire sur notre territoire à partir du mois de mars. C'est un vautour de falaise. Il niche essentiellement dans des zones rocheuses les plus ensoleillées possibles.

Tout comme les autres vautours, il est principalement nécrophage (s'alimente de viande morte), mais peut aussi être coprophage (s'alimente d'excréments).

La population française (environ 90 couples) est composée de deux noyaux : un pyrénéen (80% de la population française) et un méditerranéen (20% de la population française). L'espèce reste très fragile sur le territoire du Parc national des Cévennes.

Dans le Parc national, 1 à 3 couples nichent régulièrement.



CRITÈRES DE DÉTERMINATION

Envergure : 146 à 175 cm



PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE CONSERVATION

Le vautour percnoptère est une espèce peu représentée dans le Parc national des Cévennes. Un à trois couples nichent de manière sporadique autour des Grands Causses, depuis la restauration de la population caussenarde de vautours fauves. Une tentative d'installation d'un couple dans le Valdonnez n'a pas porté ses fruits.

La situation de ce petit vautour en France est très précaire et malgré une faible remontée des effectifs nicheurs dans les Pyrénées, l'avenir de l'espèce n'est pas assuré. Avec environ 90 couples nicheurs, la population française compte sur chacun de ses couples pour assurer sa pérennité.

Les vautours percnoptères sont très sensibles aux dérangements de tous ordres. Les aires sont souvent établies dans de petites cavités discrètes et difficilement observables. La présence des grands corbeaux ne leur facilite pas la tâche pour s'établir dans un nouveau lieu.

Le facteur limitant reste toutefois la disponibilité alimentaire. L'usage, même ponctuel, du poison est une cause de mortalité majeure pour cette espèce qui glane n'importe quel déchet ou petit animal mort. Ces pratiques sont difficiles à maîtriser pour une espèce migratrice.

Comme pour les autres espèces rupestres, il faut éviter les activités de loisir dans les falaises abritant une aire, durant la période inscrite entre le 1^{er} mars et le 31 août en ce qui concerne le vautour percnoptère.

Pour le reste, il faut espérer que le pastoralisme et les mesures prises en faveur des vautours fauves dans les Alpes et les Cévennes pourront soutenir le « Père Blanc ».



Aire de répartition maximale

PÉRIODE DE QUIÉTUDE

Jan.

Fév.

Mar.

Avr.

Mai

Juin

Juil.

Aoû.

Sep.

Oct.

Nov.

Déc.

Période de quiétude

• L'ESSENTIEL À RETENIR •

	Aigle royal	Chouette de Tengmalm	Circaète Jean-le-Blanc	Faucon pèlerin	Hibou grand-duc	Vautour fauve	Vautour moine	Vautour percnoptère
Période de quiétude	1/11-31/08	01/01-31/07	01/03-31/08	01/02-30/06	01/01-31/07	01/11-31/08	01/01-31/12	01/03-31/08
Fidélité au site	oui (plusieurs aires)	non	oui	oui (majoritairement)	oui	oui	oui	
Périmètre de quiétude minimal	cas par cas (r=300m)	r=50m	r<300m	cas par cas	r ± 100m	cas par cas	cas par cas	cas par cas
Recommandations	Éviter dérangement et modification de l'habitat direct							

• POUR EN SAVOIR PLUS •

Livres disponibles à la boutique du Parc national :

- Rapaces forestiers et gestion forestière in *Cévennes*, collection cahiers techniques, 2004
- RICAU Bernard, DECORDE Vincent. *L'aigle royal : biologie, histoire et conservation, situation dans le Massif central*. Biotope, 2009.
- PINCHART Anne, NOUAILHAT Alexis, DELETRAZ Thierry. *L'aigle royal : découvertes nature pour petits et grands*. Libris, collection Les carnets de la huppe, 2008.
- VEILLET Bruno, NOUAILHAT Alexis, DELETRAZ Thierry. *Les vautours : découvertes nature pour petits et grands*. Glénat, collection Les carnets de la huppe, 2009.
- VEILLET Emmanuelle, VEILLET Bruno, NOUAILHAT Alexis, DELETRAZ Thierry. *Les chouettes et les hiboux : découvertes nature pour petits et grands*. Glénat, collection Les carnets de la huppe, 2010.

Les plans nationaux d'action et site internet :

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Plan-national-de-restauration-2008.html>
- <http://rapaces.lpo.fr>

QUE FAIRE EN CAS DE DÉCOUVERTE D'UN RAPACE MORT OU BLESSÉ ?

Si vous retrouvez un rapace mort ou mal en point :

- ne le touchez pas, ne le transportez pas (c'est interdit sans accréditation);
- contactez :
 - > l'ONCFS : 04 90 14 00 78 dans le Gard / 04 66 65 16 16 en Lozère,
 - > le Parc national des Cévennes : 04 66 49 53 00, si vous êtes en cœur de Parc.

DES
SILHOUETTES

DANS
LE CIEL



VAUTOUR MOINE
Aegypius monachus
(envergure : 250-295 cm)



VAUTOUR FAUVE
Gyps fulvus
(envergure : 240-280 cm)



AIGLE ROYAL
Aquila chrysaetos
(envergure : 190-225 cm)



HIBOU GRAND DUC
Bubo bubo
(envergure : 155-180 cm)



CIRCAÈTE JEAN-LE-BLANC
Circaetus gallicus
(envergure : 162-178 cm)



VAUTOUR PERCNOPTÈRE
Neophron percnopterus
(envergure : 146-175 cm)



FAUCON PÉLERIN
Falco peregrinus
(envergure : 89-113 cm)



CHOUETTE DE TENGMALM
Aegolius funereus
(envergure : 54-62 cm)

PARC NATIONAL DES CÉVENNES

6 bis, place du Palais • 48400 Florac

Tél. : +33 (0)4 66 49 53 00 • Fax : +33 (0)4 66 49 53 02

Courriel : info@cevennes-parcnational.fr

www.cevennes-parcnational.fr